

La veuve noire écope de 25 ans de prison



(DR.)

Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) De notre correspondante

Après cinq jours de débats, Roseline Painchault (en médaillon) n'a pas levé le voile sur les motivations qui l'ont poussée à commanditer l'assassinat de son mari auprès de son fils, Arnaud Privat. Elle a été condamnée hier à vingt-cinq ans de prison par les jurés de la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. Son fils a écopé de quinze ans.

Christophe Lejard, un entrepreneur de 48 ans, avait été tué le 24 novembre 2010 sur le chemin du mas familial à Rognonas par un ami de Privat, Christopher Munsch, 31 ans, qui a été condamné à vingt ans. « Il y a une dimension passionnelle dans la souffrance d'un amour qui s'en va et il faut rechercher le mobile dans la trahison, pas une raison financière », a plaidé l'un de ses deux avocats, Me Denis Fayolle. Ses deux conseils ont tenté tout au long de l'audience de gommer l'image de « la personnalité inquiétante de veuve noire qui aime l'or, le pouvoir », tenaillée par « une haine viscérale » décrite par l'avocate générale, qui avait réclamé trente ans de prison à son encontre.

Aucun regret exprimé pour son fils

L'accusée, petite femme de 62 ans aux cheveux noirs, aurait menacé son époux d'avoir « son fric et sa peau » quand il a demandé le divorce après vingt-huit ans de mariage. « C'était la façon d'être de mon mari, cette humiliation, le manque de respect, l'affront qu'il me faisait, je ne supportais pas », a-t-elle déclaré. A la crainte obsessionnelle de voir son patrimoine partagé dans la séparation semble donc s'être ajoutée une blessure d'orgueil qui, encore aujourd'hui, ne lui a pas fait verser une larme sur le sort funeste de son époux.

Si elle a demandé au fils qu'elle a eu avec la victime de lui pardonner, elle n'a pas exprimé le moindre regret d'avoir entraîné dans son projet criminel son cadet, né d'une précédente union. Privat, 39 ans, « un gosse qui n'a jamais réussi à s'extirper des jupons destructeurs de maman », selon son avocat, Me Olivier Lantelme, « en quête d'amour et de reconnaissance, n'a pas su résister à sa mère ». Accro aux anxiolytiques, des tatouages plein les bras, il a expliqué en bégayant avoir cru sa mère quand elle lui soutenait que Christophe Lejard voulait la tuer et l'implorait quotidiennement de trouver quelqu'un pour l'éliminer. Dernier maillon du trio, Munsch, qui vivait d'expédients et partageait avec Privat une solide amitié sur fond d'alcool et de stupéfiants, a été « cette gâchette armée par l'amour et le sang fraternels et pressée par la haine d'une vie à laquelle il cherchait un sens incertain », a résumé son conseil, Me Bruno Rebstock.

Le Parisien

MURIELLE KASPRZAK